

REGLEMENT DU 10 KM et 5 KM ESTEREL COTE D'AZUR 2025

GENERALITES

L'événement 10 km Estérel Côte d'Azur qui se déroulera le samedi 14 juin 2025 est organisé par l'association Sportips Events avec le soutien de Ville de Fréjus, Ville de Saint Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre ville et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) de toutes distances se situe sur la Base Nature François Léotard à Fréjus. Seul le départ du 5km se fera à partir de Saint Raphaël.

PARCOURS

10 KM CHRONO - 5 KM CHRONO - 10 KM NON-CHRONO

Les parcours sont labellisés et mesurés officiellement (conformément aux normes de l'IAAF).

La course 10km est qualificative pour le Championnat de France des 10km 2026.

Les parcours sont fermés à la circulation, un service de sécurité est mis en place par la Police Municipale de Fréjus et de Saint Raphaël, les éducateurs du service des sports et des bénévoles de l'organisation.

Des postes de ravitaillement et d'aspersion sont installés sur les parcours. Des pointages par puce électronique, manuels et vidéos sont disposés sur les parcours et à l'arrivée.

PROGRAMME

16h00 Accueil et retrait des dossards base nature Fréjus

17h30 Départ de la course des filles et garçons de café à Saint Raphaël

19h00 Départ du Kid Run Non-chrono base nature

19h15 Départ du Kid Chrono base nature

20h00 Départ du 5 km Chrono de Saint-Raphaël

20h30 Départ du 10 km Chrono base nature de Fréjus

20h40 Départ du 10 km Non-Chrono base nature de Fréjus

22h00 Remise des récompenses

INSCRIPTIONS

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 13 juin 2025 minuit sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB

10 km Course - Né en 2009 et avant – Temps limite 1h30

50 premiers dossards 19 €

100 dossards suivants 23 €

Dossards suivants 26 €

5 km Course- Né en 2011 et avant – Temps limite 50mn

50 premiers dossards 16 €

100 dossards suivants 19 €

Dossards suivants 24 €

10 km Non Chrono - Né en 2009 et avant – Temps limite 1h30

50 premiers dossards 15 €

100 dossards suivants 18 €

Dossards suivants 23 €

2 km Enfants Nés entre 2012 et 2013

200 premiers dossards 3 €

1 km Enfants Nés en 2014 et 2015

100 premiers dossards 3 €

1 km Enfants Non chrono Nés entre 2016 et 2018

100 premiers dossards Gratuit

Inscription sur place + 5 €

Licenciés FFA – 2€

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, la donation biodiversité, la médaille finisher, les photos, le don de 1 € à une association, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription ou avant le 13 juin 2025. Au-delà de cette date, faute de document validé, l'inscription sera annulée et non remboursée. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

DOSSARDS PREFERENTIELS

10km Masculin SAS 1 <35mn / SAS 2 <40mn 10km Féminin SAS 1 <38mn / SAS 2 <45mn

Tous les participants sont tenus de courir chaque distance, ce n'est pas une rando.

Seul les casques audios agréés FFA sont autorisés.

RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 14 juin à partir de 15h00 Base Nature François Léotard à Fréjus

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Seulement pour les courses chrono

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, votre inscription est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- d'un Parcours Prévention Santé (PPS)

Les PPS sont valable 3 mois. Pour cette épreuve, vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 15/03/2025

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
 - Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
 - Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

Tous les participants du 10 et 5 KM Estérel Côte d'Azur s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une

situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillement

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE

ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1/ Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2/ Demander le remboursement de 65% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement 10 KM Estérel Côte d'Azur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au 10 KM Estérel Côte d'Azur, implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants

